

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Provence Tourisme : subventions d'investissement.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer à l'agence de développement et de réservation touristique Provence Tourisme, au titre de l'année 2019, les subventions d'investissement suivantes :
 - o 175 000 € pour son propre équipement,
 - o 100 000 € pour pérenniser et faire évoluer le système d'information touristique départemental (SITD),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec Provence Tourisme, une convention relative à chaque subvention, selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Mesdames BIAGGI, BERNASCONI, CALLET, MILON et Messieurs
GAZAY, PERRIN, PAYAN ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée